

NOTICE ACCESSIBILITE

PRINCIPALES DISPOSITIONS TECHNIQUES CONCERNANT LE PRESENT PROJET

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR ET L'ETABLISSEMENT

DEMANDEUR (bénéficiaire de l'autorisation)

Dénomination ou raison sociale : _____

NOM, Prénoms : _____

Pour les personnes morales, nom du représentant légal ou statutaire)

Adresse : _____

Code postal Commune _____

Téléphone fixe Téléphone portable

Mail _____ @ _____

ETABLISSEMENT

NOM de l'établissement : _____

Adresse : _____

Code postal Commune _____

ACTIVITE avant travaux : _____ avant travaux : _____

IDENTITE du futur exploitant: _____ Profession libérale ☐ OUI ☐ NON

TYPE(S) et CATEGORIE de l'établissement (selon R123-19 du CCH - voir fiche sécurité) : _____

RENSEIGNEMENTS NECESSAIRES A LA BONNE COMPREHENSION DU DOSSIER

1. DESCRIPTIF DES TRAVAUX ENVISAGES

.....

2. CHEMINEMENTS EXTERIEURS

☐ R Réglementaire ☐ NR Non réglementaire ☐ SO Sans objet

Caractéristiques minimales à respecter pour le cheminement usuel (*largeur, pente, espaces de manœuvre de portes, de demi-tour, de repos, d'usage,*)

.....

Repérage, guidage (*contraste visuel, signalisation,*)

.....

Sécurité d'usage (*hauteur sous obstacles, repérage vide sous escaliers, éveil de vigilance en haut des escaliers,....*)

.....

Qualité d'éclairage (*minimum 20 lux*)

.....

3. STATIONNEMENT

☐ R Réglementaire ☐ NR Non réglementaire ☐ SO Sans objet

Nombre (*2% des places pour le public, situées à proximité de l'entrée, du hall d'accueil, de l'ascenseur,*)

.....

Caractéristiques minimales à respecter (*Dimension, signalisation verticale et marquage au sol*)

.....

Raccordement avec cheminement horizontal sur une longueur de 1,40m minimum

.....

Valeur d'éclairement prévue (*50 lux en tout point des circulations piétonnes, 20 lux en tout autre point*)

.....

4. ACCES AUX BATIMENTS

☐ R Réglementaire ☐ NR Non réglementaire ☐ SO Sans objet

Descriptif le cas échéant du dispositif de contrôle d'accès (*digicodes, visiophones*)

.....

Entrées principales facilement repérables (*éléments architecturaux, matériaux différents,*)

.....

Caractéristiques à respecter (*seuil, largeur de portes, conditions de filtrage,....*)

.....

Positionnement des systèmes de communication et des dispositifs de commande (*interphone, poignées,...*)

.....

5. ACCUEIL DU PUBLIC

☐ R Réglementaire ☐ NR Non réglementaire ☐ SO Sans objet

Caractéristique des mobiliers (*guichets, banques d'accueil, caisses de paiement, comptoirs*)

.....

Mobilier adapté pour les personnes circulant en fauteuil roulant et facilement repérable

.....

Si accueil sonorisé prévoir induction magnétique et pictogramme correspondant

.....

Qualité d'éclairage (*minimum 200 lux,...*)

.....

6. CIRCULATIONS INTERIEURES HORIZONTALES

☐ R Réglementaire ☐ NR Non réglementaire ☐ SO Sans objet

Éléments structurants repérables par les déficients visuels

.....

Caractéristiques minimales à respecter (*largeur des circulations, largeur des portes, espaces de manœuvre de portes,*)

.....

Qualité d'éclairage (*minimum 100 lux,...*)

.....

7. CIRCULATIONS VERTICALES

ESCALIERS

☐ R Réglementaire ☐ NR Non réglementaire ☐ SO Sans objet

Contraste visuel et tactile en haut des escaliers, qualité d'éclairage (*minimum 150 lux,...*)

.....

Caractéristiques minimales à respecter (*largeur des escaliers, hauteur des marches et giron, mains courantes contrastée,*)

.....

ASCENCEURS

☐ R Réglementaire ☐ NR Non réglementaire ☐ SO Sans objet

L'installation d'ascenseur est **obligatoire** dès lors qu'il y a un accueil en étages de plus de 50 personnes (100 pour type R) ou prestations différentes de celles offertes au niveau accessible

Respect des normes (*dimensionnement, éclairage, appui, indications liées au mouvement de la cabine, annonce des étages desservis,...*)

.....

Possibilité d'élévateurs à usage permanent par voie dérogatoire

.....

8. TAPIS ROULANTS, ESCALIERS ET PLANS INCLINÉS MÉCANIQUES

☐ R Réglementaire ☐ NR Non réglementaire ☐ SO Sans objet

Le Tapis roulants ne peuvent remplacer un ascenseur obligatoire et doivent être doublés par un cheminement accessible non mobile ou par un ascenseur

.....

9. NATURE ET COULEUR DES MATÉRIEAUX DE REVÊTEMENTS ET QUALITÉ ACOUSTIQUE ☐ R ☐ NR ☐ SO

Les matériaux doivent éviter toute gêne sonore ou visuelle, dans ce but ils doivent respecter certaines dispositions

.....

Traitement acoustique des espaces d'accueil, d'attente du public et de restauration (*matériaux, niveaux de performance visés en termes d'isolement acoustique et d'absorption des sons - aire d'absorption des revêtements et éléments absorbants > 25 % surface au sol de ces locaux, ...*)

.....

10. PORTES, PORTIQUES ET SAS

☐ R Réglementaire ☐ NR Non réglementaire ☐ SO Sans objet

Dimensionnement des portes battantes, des portes automatiques, des portillons (*largeur des portes, positionnement des poignées, résistance des fermes-portes, repérage des parties vitrées,*)

.....

11. LOCAUX OUVERTS AU PUBLIC, ÉQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE

☐ R ☐ NR ☐ SO

Description des appareils distributeurs, des dispositifs d'information et de communication (*signalétique, écrans, panneaux à messages défilants, bornes d'information, dispositifs de sonorisation,....*)

.....

Hauteur et emplacement des équipements et dispositifs de commande destinés au public (*dispositifs d'ouverture de portes, interrupteurs, commandes d'arrêt d'urgence, (Nécessité d'un repérage aisé des équipements et dispositifs de commandes - contraste visuel, signalisation)*)

.....

Caractéristiques minimales (*vide nécessaire en partie inférieure des guichets, mobiliers à usage de lecture, d'écriture ou d'utilisation d'un clavier,....*)

.....

Information sonore doublée par une information visuelle

.....

12. SANITAIRES

☐ R Réglementaire ☐ NR Non réglementaire ☐ SO Sans objet

Localisation et caractéristiques minimales (*Espace latéral libre à côté de la cuvette, espace de manœuvre, positionnement de la cuvette, de la barre d'appui (hauteur), des accessoires tels que miroir, distributeur de savon, sèche-mains*)

.....

Obligation d'un lave-mains à l'intérieur des sanitaires adaptés

.....

13. ACCES ET SORTIES

☐ R Réglementaire ☐ NR Non réglementaire ☐ SO Sans objet

Les sorties correspondantes à un usage normal du bâtiment doivent être **repérables de tout point et sans confusion** avec les sorties de secours

.....

14. ECLAIRAGE

☐ R Réglementaire ☐ NR Non réglementaire ☐ SO Sans objet

Renforcement de la qualité sur les parties de cheminement pouvant être source de perte d'équilibre, les dispositifs d'accès, la signalétique

.....

Extinction progressive de l'éclairage temporisé

.....

Luminosité non éblouissante pour les usagers. Absence de reflets sur la signalétique

.....

ETABLISSEMENTS PARTICULIERS

15. ETABLISSEMENTS OU INSTALLATIONS RECEVANT DU PUBLIC ASSIS

☐ R Réglementaire ☐ NR Non réglementaire ☐ SO Sans objet

Nombre de places accessibles, taux par rapport au nombre total, localisation, cheminement permettant d'y accéder depuis l'entrée

.....

16. ETABLISSEMENTS AVEC LOCAUX D'HEBERGEMENT

☐ R Réglementaire ☐ NR Non réglementaire ☐ SO Sans objet

Nombre et caractéristiques des chambres, salles d'eau, cabinets d'aisance accessibles, taux de ces chambres et locaux par rapport au nombre total, localisation, répartition par catégorie

.....

17. ETABLISSEMENTS OU INSTALLATIONS COMPORTANT DES CABINES D'ESSAYAGE, D'HABILLAGE OU DE DESHABILLAGE, DES DOUCHES

☐ **R** Réglementaire ☐ **NR** Non réglementaire ☐ **SO** Sans objet

Nombre et caractéristiques des cabines et douches accessibles

.....

18. ETABLISSEMENTS OU INSTALLATIONS COMPORTANT DES CAISSES DE PAIEMENT DISPOSEES EN BATTERIE

☐ **R** Réglementaire ☐ **NR** Non réglementaire ☐ **SO** Sans objet

Nombre et localisation des caisses accessibles

.....

Date et signature du demandeur

...

DEMANDE EVENTUELLE DE DEROGATION

MISE EN GARDE

L'octroi d'une dérogation ne dispense pas le demandeur de respecter l'ensemble des règles non dérogées

REGLES A DEROGER

OBJET	PRECISEZ
☐ 1. STATIONNEMENT	
☐ 2. ENTREE / ACCES DU BATIMENT	
☐ 3. ACCUEIL	
☐ 4. CIRCULATIONS	
☐ 5. SANITAIRES	
☐ 6. INSTALLATIONS PARTICULIERES	

JUSTIFICATIONS DE CHAQUE DEMANDE DE DEROGATION

	Impossibilité Technique	Impossibilité Financière	Bâtiment de France	Rupture chaîne des déplacements	
1. STATIONNEMENT	☐	☐	☐	☐	
2. ENTREE / ACCES BATIMENT	☐	☐	☐	☐	
3. ACCUEIL	☐	☐	☐	☐	
4. CIRCULATIONS	☐	☐	☐	☐	
5. SANITAIRES	☐	☐	☐	☐	
6. INSTALLATIONS PARTICULIERES	☐	☐	☐	☐	

MESURES DE SUBSTITUTION PROPOSEES

—
—
—
—

Date et signature du demandeur

...